

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION À DES SPORTS FÉDÉRÉS DISPENSÉS HORS TERRITOIRE

- Nous vous invitons à bien vouloir remplir ce formulaire afin de vous faire rembourser une partie des frais d'inscription pour des sports fédérés non dispensés par la municipalité et se déroulant hors territoire. Advenant que certains renseignements demandés à ce formulaire soient manquants, la municipalité se réserve le droit de refuser le remboursement de votre demande.
- **Vous devez obligatoirement annexer le reçu officiel et une preuve de résidence à Pointe-Calumet. (Bulletin, compte de taxes, permis de conduire, etc.)**

Nom du participant :	
Adresse de résidence :	
Code postal :	
Date de naissance du participant :	
Nom du réclamant :	
Numéro de téléphone :	
Nom de l'organisme qui dispense le cours :	
Signature du réclamant :	
INFORMATION DEVANT APPARAÎTRE SUR LE REÇU OFFICIEL, SI UN RENSEIGNEMENT EST MANQUANT, NOUS L'INSCRIRE CI-DESSOUS :	
<input type="checkbox"/> Date d'émission du reçu officiel :	
<input type="checkbox"/> Identification de l'organisme :	
<input type="checkbox"/> Numéro de téléphone de l'organisme :	
<input type="checkbox"/> Type d'activité :	
<input type="checkbox"/> Date de début du cours, session ou saison :	
<input type="checkbox"/> Montant payé :	

- Le remboursement sera effectué après l'acquittement final des montants dus.
- Les états de compte, reçu partiel ou incomplet ne sont pas acceptés.
- Il est à noter que la demande de remboursement doit être déposée dans les trois (3) mois suivant le paiement de l'activité sportive et que la politique de remboursement s'adresse à une clientèle de moins de 18 ans.

Veuillez vous assurer qu'une copie de votre reçu vous soit remise.

Date de réception du reçu à la municipalité

Réceptionnaire du reçu à la municipalité